



Protocole ONCB Délimitation des « territoires théoriques »

Rappel : Le protocole de cartographie des territoires n'est pas adapté pour les espèces nichant en colonies et ne défendant pas de territoires individuels (pigeon domestique, choucas, hirondelles, martinets, ardéidés, laridés...) ou pour les espèces ayant des territoires trop vastes par rapport à la zone d'étude (rapaces, pics, corvidés...).

En règle générale, l'analyse des cartes spécifiques met en évidence des endroits où les données sont groupées. En fonction des critères ci-dessous, les données groupées sont réunies pour délimiter les « territoires théoriques ». Ces derniers sont ainsi nommés parce que leur centre et leur étendue ne correspondent guère voire pas du tout aux territoires réels des oiseaux.

Pour chaque espèce, seuls les relevés « valables » sont pris en compte. Les relevés d'espèces en migration ne sont pas valables (Pouillot fitis, Locustelle tachetée ou Phragmite des joncs en avril par exemple).

Pour des espèces semi-coloniales (linottes, moineaux...) l'application du protocole est délicate et plusieurs territoires peuvent se superposer, ce qui n'est pas le cas pour les autres espèces.

Critères déterminant un « territoire théorique » :

Un « territoire théorique » peut être délimité si au moins l'une des trois conditions suivantes est remplie (pour 3 passages lors du printemps) :

- Preuve de nidification, c'est-à-dire nid avec adulte couvant, ou avec jeunes, œufs ou coquilles d'œufs fraîchement éclos ; adulte transportant de la nourriture ou une poche fécale ; adulte faisant diversion en simulant une blessure (= indice de nidification certain).
- Individu présentant un comportement territorial (mâle chanteur ou en parade, et chez certaines espèces, cris d'alarme intenses à proximité du nid) ou agression intra spécifique entre deux individus du même sexe.
- 2 contacts « groupés » sans comportement territorial. Ce critère concerne les espèces ayant un chant peu différencié ou peu évident mais assez visibles (la Mésange à longue queue, la Bergeronnette grise...), de même que les espèces nichant en colonies lâches (Moineaux).

A propos des données ou contacts « groupés » : les contacts d'un même territoire théorique peuvent être plus éloignés pour les espèces ayant un grand territoire (p. ex. Grimpereaux, alouette des champs...) que pour celles ayant des territoires moins étendus.

Critères d'exception pour certaines espèces :

Pour les passereaux particulièrement discrets durant la période de reproduction (espèces chantant peu et/ou difficiles à voir), p. ex. Bouvreuil pivoine, Grosbec casse-noyaux, Gobemouche gris, Pie-Grièche écorcheur :

- Dans ce cas, 1 contact, même sans comportement territorial, est considéré comme suffisant.

En pratique :

Les territoires théoriques sont dessinés sur un powerpoint sur lequel chaque diapo correspond aux données d'une même espèce. Les données des trois passages sont figurées de trois couleurs différentes et un chiffre indique l'indice de nidification recueilli.

Pour la plupart des espèces un cercle de 150m de diamètre convient pour rassembler les données groupées en un territoire théorique.

Pour certaines espèces à petits territoires, il peut être approprié de diminuer le diamètre à 100m quand le milieu est très favorable (phragmite des joncs en roselière...). A l'inverse pour quelques espèces à plus grands territoires (grimpereaux, alouettes...) un cercle de diamètre plus important (200m, 300m) peut être nécessaire.

Les territoires reposant uniquement sur un passage non valable (période d'escale migratoire) sont figurés dans une autre couleur et ne sont finalement pas comptabilisés.

Une fois tous les territoires dessinés, le fichier ppt est copié au format pdf. Le nombre de territoires théoriques dessinés est saisi dans le fichier excel dédié. Pour les espèces auxquelles le protocole ne peut s'appliquer on indique la mention Non Applicable (NA).

Les fichiers produits et un bilan sont fournis à l'observateur **et** archivés à l'échelon régional.